

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANCAISE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES**

Représentée par son président, Monsieur Francis DIDIER
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2014** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **12 500 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (12 500 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 645 321 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le **17 JUL. 2014**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANCAISE DE KARATE ET
DISCIPLINES ASSOCIEES



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

Thierry MOSIMANN

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL

Le

8 JUL 2014

Jean-Pierre DESCAMPS
Adjoint au chef du département du contrôle
budgétaire

2101 288 815

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

DR

R

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Lutter contre l'abandon de la pratique chez les jeunes et en particulier le public des 5-18 ans en général				
Action 1	351 300 €	78 300 €	68 300 €	283 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	351 300 €	78 300 €	68 300 €	283 000 €
Poursuivre l'intégration et la structuration des disciplines associées (AMV, AMSE, Krav Maga) au sein de la fédération	351 300 €	78 300 €	68 300 €	283 000 €
Action 1	125 000 €	50 000 €	30 000 €	95 000 €
Structuration fédérale	125 000 €	50 000 €	30 000 €	95 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	125 000 €	50 000 €	30 000 €	95 000 €
Action 1	1 962 786 €	925 286 €	608 131 €	1 354 655 €
Programmes d'échanges internationaux	48 000 €	48 000 €	12 500 €	35 500 €
Action 2	1 894 786 €	857 286 €	583 631 €	1 311 155 €
Indemnités de sujétions des CTS (CTS)	37 286 €	37 286 €	37 286 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	280 000 €	160 000 €	130 000 €	150 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	852 000 €	360 000 €	150 000 €	702 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	418 000 €	150 000 €	116 345 €	301 655 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	307 500 €	150 000 €	150 000 €	157 500 €
Action 3	20 000 €	20 000 €	12 000 €	8 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	20 000 €	20 000 €	12 000 €	8 000 €
Formation des professeurs	246 400 €	48 400 €	10 000 €	236 400 €
Action 1	45 400 €	18 400 €	0 €	45 400 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	45 400 €	18 400 €	0 €	45 400 €
Action 4	201 000 €	30 000 €	10 000 €	191 000 €
Formations fédérales	201 000 €	30 000 €	10 000 €	191 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires				
Action 1	45 400 €	18 400 €	6 390 €	39 010 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	45 400 €	18 400 €	6 390 €	39 010 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	103 000 €	81 750 €	52 500 €	50 500 €
Action 3	103 000 €	81 750 €	52 500 €	50 500 €
Accompagnement sanitaire préventif	58 500 €	44 500 €	21 500 €	37 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	44 500 €	37 250 €	31 000 €	13 500 €
TOTAL	2 833 886 €	1 202 136 €	775 321 €	2 058 565 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :
- cat 61 (indemnité des CTS)
- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

130 000 €

645 321 €

37 286 €

608 035 €